

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mme Laurence Luneau, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, M. Cyrille Paquereau, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, M. Thomas Hay, Mme Lamia Bacher, Mme Marie-Claude Bailliard, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, Mme Françoise Clénet, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

Mme Marie-Noëlle Guittet (procuration à Mme Marie-Claude Bailliard), M. Franck Nicolon (procuration à Mme Gaëlle Romi).

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay.

Date de la convocation : 10 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 27	Excusés : 2	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT

Agenda 2021 et agenda 2030

- ♦ **Prêt de matériel d'identification des chauves-souris – cadrage de la mise à disposition de matériel – mise en place d'une refacturation**

Monsieur le Maire rappelle qu',

Entre 2020 et 2022, la Ville de Clisson a réalisé un Atlas communal de la biodiversité ; dans ce cadre, les services ont inventorié toutes les espèces faunistiques et floristiques sauvages présentes sur le territoire. Ce projet a découlé sur la mise en œuvre d'actions de sensibilisation aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité auprès du grand public.

Le territoire clissonnais abrite de nombreuses espèces de chauves-souris, espèce protégée au niveau national. Les sorties nocturnes autour du chiroptère ayant rencontré un vif succès, la commune souhaite proposer aux administrés de participer au travail d'identification des espèces présentes sur la commune à travers l'utilisation d'une 'BatBox'.

La présente délibération a vocation à fixer le cadre du prêt du matériel et notamment la mise en place d'une refacturation en cas de perte ou de détérioration du matériel.

Le matériel sera mis à disposition dans les conditions suivantes :

- Public : Clissonnais et toute entreprise ou commerce dont le site d'observation se situe sur le territoire communal,
- Durée de la mise à disposition : 7 jours maximum,

- Coût du service : si la mise à disposition du matériel est gratuite, la commune pourra solliciter un remboursement d'un montant de 200 € en cas de dommage ou perte du matériel,
- Date de disponibilité du matériel : afin de prendre en compte la période d'hibernation de ces espèces, la BatBox ne sera proposée au prêt qu'entre le 1^{er} avril et le 30 septembre de chaque année.

Les bénéficiaires s'engagent à retranscrire par écrit leurs observations et à les transmettre aux services de la ville afin d'alimenter la base de données de l'Atlas communal de la biodiversité.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Laurent Maldelar, conseiller municipal, délégué à la transition écologique,

Le Conseil municipal,

VU la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 9 août 2016,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 17 janvier 2019 adoptant le programme d'actions 'Agenda 21' de la Ville,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2019 relative à la création d'un Atlas communal de la biodiversité,

VU l'avis émis par le comité de pilotage 'Agenda 21' réuni le 10 février 2023,

VU l'avis émis par la commission 'Cadre de vie, travaux, voirie, réseaux, bâtiments communaux, proximité et sécurité, urbanisme', réunie le 6 mars 2023,

CONSIDERANT la nécessité de cadrer le remboursement du matériel en cas de perte ou de détérioration,

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

ACCÉPTE les conditions de prêt du matériel communal 'BatBox' telles que définies dans la présente délibération,

INSTITUE un remboursement d'un montant de 200 € à solliciter en cas de perte ou de détérioration du matériel,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération et notamment les conventions de prêt à intervenir avec les bénéficiaires de la mise à disposition de ce matériel communal,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Thomas Hay
Secrétaire de séance



Xavier Bonnet
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

27 MARS 2023

- son affichage le

27 MARS 2023

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20230316-DEL-230317-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.